

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/856

Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

|                               |
|-------------------------------|
| <b>SEANCE DU 16 MARS 2015</b> |
|-------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/856 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX INITIATIVES ASSOCIATIVES LOCALES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le monde associatif concourt largement à l’animation des territoires et par conséquent des quartiers. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant des services tels que l’aide aux aidants, dans le cas du bénévolat. Les associations répondent aux besoins de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles la découverte et l’ouverture sur le monde extérieur. C’est dans ce cadre et dans des domaines très variés qu’interviennent les associations présentées ci-dessous.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions en fonctionnement suivantes :

| STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE                                                                       | ACTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | MONTANT PROPOSE (en euros) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Cap Humanitaire<br>Culturel international<br>6 cours Bayard<br>69002 LYON                        | <b>Organisation d’une fête pour les personnes handicapées du quartier Perrache</b> avec la participation de danseur et de chanteur pour renforcer le lien social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1 500                      |
| École de musique Guy Candéloro<br>Groupe scolaire J. Macé<br>1 place Général André<br>69008 LYON | <b>Création d’une harmonie sur le 8<sup>e</sup> arrondissement</b> assurant un enseignement ainsi que des formations instrumentales et vocales visant à la promotion de la musique à Lyon.<br><br><b>Accompagnement d’événements publics et production de concerts sur le 8<sup>e</sup> arrondissement et sur Lyon.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2 000                      |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Laënnec-Mermoz<br>21 rue Genton<br>69008 LYON              | <b>Organisation de « Ping-Pong » manifestation se déroulant sur deux journées :</b><br><br>- une journée de rencontres interprofessionnelles autour du réseau jeune public des MJC de Lyon associant des professionnels du spectacle (comédiens, metteurs en scène...) et des professionnels de l’éducation (enseignants, éducateurs, animateurs...) ;<br>-une journée ouverte à tous les publics autour d’une programmation artistique variée (théâtre, danse, ateliers...)<br><br>Des actions spécifiques sont prévues pour toucher et mobiliser le public de proximité (quartier Mermoz). | 2 500                      |
| Centre de la voix Rhône-Alpes<br>24 avenue J. Masset 69009 LYON                                  | <b>Organisation d’un événement musical pour les 15 ans de l’association :</b> le centre de la voix Rhône-Alpes est un lieu d’enseignement de techniques vocales ouvert au plus grand nombre de par les nombreux concerts et spectacles gratuits organisés sur le 9 <sup>e</sup> arrondissement et l’implication de l’association dans des projets en direction de collégiens sur les quartiers de Vaise et de la Duchère.                                                                                                                                                                    | 2 000                      |
| <b>TOTAL</b>                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>8 000</b>               |

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1- Les subventions de fonctionnement suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, au titre du soutien aux initiatives associatives locales :

- Cap Humanitaire Culturel international : 1 500 € ;
- Ecole de musique Guy Candéloro : 2 000 € ;
- Maison des Jeunes et de la Culture de Laënnec-Mermoz : 2 500 € ;
- Centre de la voix Rhône-Alpes : 2 000 €.

2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Laënnec-Mermoz », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 8 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit n° 41936, nature 6574, fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

C.F. LEVY